

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **13 février 2025** à 13h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
Madame Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Gabriel-de-Brandon
Madame Audrey Ricard, directrice générale et greffière-trésorière de Mandeville

Public : Aucune personne représentant le public

07-02-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 13 février 2025 soit ouverte à 13h30.

08-02-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 13 février 2025 soit et est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

09-02-2025 3.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2025

Il est proposé par Mario Frigon

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 4.1 Dépôt de la correspondance au 31 janvier 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 janvier 2025 :

- Soumission d'Eureka Environnement – Étude de caractérisation environnementale préliminaire et phase 1

5. FINANCES

10-02-2025 **6. ADOPTION DU RÈLEMENT 03-2025 – DÉPENSE DE 458 500 \$ ET EMPRUNT DE 458 500 \$ POUR L'ACHAT DU TERRAIN DU LOT 3 506 520 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BERTHIER, POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE**

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement 03-2025 concernant une dépense de 458 500 \$ et emprunt de 458 500 \$ pour l'achat du terrain du lot 3 506 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, pour la construction de la nouvelle caserne a été dûment donné par Mario Frigon lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par Mario Frigon
Appuyé par Michael C. Turcot
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 03-2025 concernant une dépense de 458 500 \$ et emprunt de 458 500 \$ pour l'achat du terrain du lot 3 506 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, pour la construction de la nouvelle caserne soit adopté tel que déposé.

11-02-2025 **7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 05-2025 – GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS DE MOTION est donné par Yves Germain qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle.

12-02-2025 **8. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 05-2025 – GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour adopter le projet de règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle.

Il est proposé par Yves Germain
Appuyé par Michael C. Turcot
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle soit adopté, tel que déposé.

13-02-2025 **9. MANDATS À EUREKA ENVIRONNEMENT – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉLIMINAIRE ET PHASE 1**

Il est proposé par Michael C. Turcot
Appuyé par Audrey Sénéchal
Et résolu à l'unanimité :

QU'Eureka Environnement soit mandatée pour l'étude de caractérisation environnementale préliminaire, pour une somme de **26 990 \$** (taxes en sus) et pour celle de phase 1, pour une somme de **2 950 \$** (taxes en sus);

QUE ces sommes soient payées en fonction des quotes-parts annuelles de chacune des municipalités, telle que déterminée à l'article 7 de l'entente intermunicipale de la caserne de Brandon.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

14-02-2025 12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 13 février 2025 soit levée à 14h28.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 14^e jour de février 2025.

Gaétan Gravel
Président de la RICB